Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GÉNÉRALE REQUISE POUR UNE DEMANDE DE VISA POUR MOTIFS RELIGIEUX

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa valable au moins trois mois après la date de retour au Canada. Pour les voyageurs qui ne retournent pas au Canada après avoir quitté l'espace Schengen : visa ou document de voyage approprié autorisant l'entrée dans le pays de destination.	
3. Formulaire de demande dûment et correctement rempli et signé.	
4. Une photographie récente en couleur, format passeport (prise au cours des six mois précédant la demande), de face et sur fond clair, conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
5. Passeport ayant une validité résiduelle d'au moins trois mois après la date prévue du retour. Le passeport doit également contenir au moins deux pages vierges.	
6. Copie de la réservation du vol et de l'itinéraire complet.	
7. Lettre attestant de la qualité religieuse du demandeur, délivrée par l'institution religieuse locale et portant le cachet de la Nonciature apostolique.	
8. Lettre d'invitation de l'institution religieuse italienne, précisant la nature religieuse du séjour. Cette lettre doit porter le cachet du Secrétariat d'État du Vatican ou de la Nonciature apostolique.	
9. Justificatifs de la disponibilité de moyens de subsistance (conformément à la directive du ministère italien de l'Intérieur du 1er mars 2000) : relevés bancaires des trois derniers mois, faisant clairement apparaître le nom du titulaire du compte, et fiches de paie, le cas échéant ; ou déclaration de prise en charge des frais par l'institution religieuse.	
10. Police d'assurance médicale de voyage valable dans l'ensemble de l'espace Schengen. Veuillez souligner ou surligner votre nom ainsi que la couverture des frais médicaux d'urgence (minimum de 30 000 euros).	
11. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou enveloppe UPS préadressée), indiquant l'adresse du demandeur en tant que destinataire (TO) et celle du Consulat en tant qu'expéditeur (FROM), accompagnée d'une photocopie de l'enveloppe, afin de permettre le retour du passeport.	

NOTES

